

Préfecture de Meurthe-et-Moselle

CONCLUSIONS et AVIS MOTIVES

du

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Relative à la demande sollicitée par la société NOVACARB
de prolongation de la concession de mines de sels de sodium
dite « concession de Lenoncourt »

Ordonnance N° E21000007/54 du 22 février 2021
de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy



Durée de l'enquête :

44 jours, du 20 avril au 2 juin 2021

Le commissaire enquêteur :

Pascal GAIRE

SOMMAIRE

1. RAPPEL DU PROJET.....	3
2. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE.....	4
2.1. Désignation du commissaire enquêteur.....	4
2.2. Publicité et information du publique	4
2.2.1. Publicité légale dans la Presse	4
2.2.2. Affichage	4
2.2.3. Registres d'enquête.....	4
2.2.3.1. Registre papier	4
2.2.3.2. Registre numérique.....	4
2.2.3.3. Autre type d'information.....	4
2.3. Climat et déroulement de l'enquête	5
2.4. Relation comptable des observations	5
3. CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR....	5
3.1. Analyse du projet de prolongation de la concession	5
3.2. Conclusions et Avis motivés du commissaire enquêteur	5

1. RAPPEL DU PROJET

La société Novacarb est le 3ème producteur européen de carbonate de sodium et le 2ème producteur européen de bicarbonate de sodium, elle emploie 304 personnes.

Implantée à Laneuveville-devant-Nancy la soudeuse de La Madeleine est née avec les mines de sel de Varangéville, puis développe le procédé de fabrication du carbonate de sodium indispensable à l'industrie de verre.

Les deux matières premières nécessaires à la fabrication du carbonate de bicarbonate de sodium sont le calcaire et le sel qui sont extraits respectivement de la carrière de Pagny-sur-Meuse et de la concession de Lenoncourt.

La société Novacarb est titulaire de la concession minière n°54TM0153 de Lenoncourt accordée par Décret en Conseil d'Etat le 13 janvier 1968. Son extension de périmètre qui la porte à 6,75 km² a été validée par Décret du 9 septembre 1981 et ceci jusqu'au 13 septembre 2031, date de fin de validité du titre minier de la concession.

Afin de pouvoir poursuivre l'exploitation de la mine de sels de Lenoncourt pour maintenir le fonctionnement de l'usine de La Madeleine la société sollicite la prolongation et l'extension de la concession de Lenoncourt, objet de l'enquête publique unique.

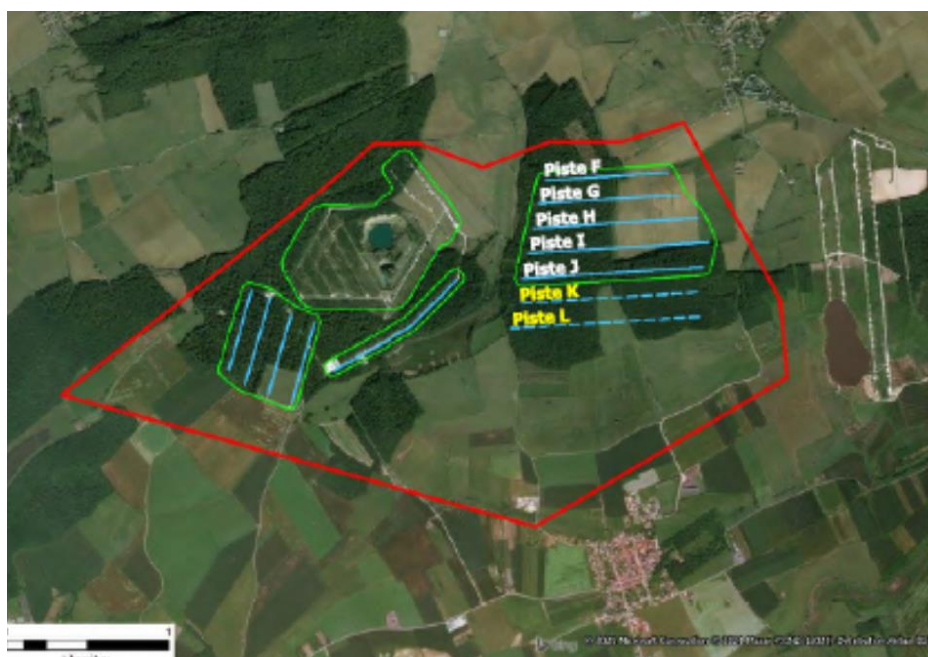
Toute entreprise doit avoir une visibilité sur sa production future donc sur celle de son approvisionnement de ses matières premières, il en est de même pour l'usine de la Madeleine de Novacarb.

La situation actuelle concernant l'approvisionnement en sel de l'usine de La Madeleine est:

- Titulaire du titre minier de la concession de sels de sodium de Lenoncourt jusqu'en 2031
- Autorisation d'exploiter les cinq pistes du panneau Ouest (A, B, C, D, E) et les cinq premières pistes du panneau Est (F, G, H, I, J).

La production annuelle de l'usine de La Madeleine est constante et conditionnée par la limitation autorisée du flux d'effluents rejeté en milieu naturel soit 14.15 Cl/s en moyenne annuelle lissée sur 10 ans ce qui correspond à une production de 600 000 Tonnes par an de carbonate de sodium et qui nécessite un apport annuel de 850 000 Tonnes de sel.

La réserve de sel sera donc exprimée en année de besoin de l'usine.



Deux dernières pistes (K, L) situées au sud du Panneau Est en dessous des pistes F à J pourraient faire l'objet d'une demande d'exploitation ce qui apporterait une réserve de sel correspondant à 11 ans de besoin de l'usine et permettrait de porter la réserve à 38 années et donc de garantir une alimentation en sel de l'usine jusqu'en 2058. L'article L142-7 du code minier limite la prolongation

d'une concession à 25 ans maximum, d'où **la demande d'Autorisation de prolongation jusqu'en 2056.**

2. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

2.1. Désignation du commissaire enquêteur

Par ordonnance n°E21000007/54 du 22 février 2021 Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy désigne Monsieur Pascal GAIRE en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique unique ayant pour objet la demande de prolongation et d'extension de la concession de mines de sels de sodium de Lenoncourt.

2.2. Publicité et information du publique

2.2.1. Publicité légale dans la Presse

La publicité de l'enquête publique a été assurée par la publication d'articles dans deux journaux différents.

	Première parution	Deuxième Parution
Est Républicain	30 mars 2021	20 avril 2021
Le Paysan Lorrain	02 avril 2021	23 avril 2021

L'annonce a fait également lieu d'une annonce au Journal Officiel de la République Française du 31 mars 2021

2.2.2. Affichage

Un affichage de l'avis de l'enquête publique sous format A2 était présent sur le futur périmètre site d'exploitation de la mine et à chaque coin de celui-ci.

Un affichage du même avis a été également apposé sur le panneau d'affichage des mairies de Art-sur-Meurthe, Cerville, Lenoncourt et Saulxures-lès-Nancy quinze jours avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

2.2.3. Registres d'enquête

2.2.3.1. Registre papier

Les registres d'enquête mis à disposition du public dans les mairies de Art sur Meurthe, Cerville, Lenoncourt et Saulxures les Nancy, lieux de tenue des permanences, ont été ouvert le 20 avril 2021 à 08 h 30 au démarrage de la première permanence et clos le 02 juin 2021 à 18 h 00 après la dernière permanence du commissaire enquêteur. Celui d'Art-sur-Meurthe a été clos à 19 h 30 compte tenu de l'affluence de personnes.

Ces registres et le dossier d'enquête publique sont restés accessibles au public dans les quatre mairies aux heures habituelles d'ouverture.

2.2.3.2. Registre numérique

Un registre numérique a été créé à l'adresse : https://www.registredemat.fr/concession_accessible7j/7 et 24h/24 pendant la durée de l'enquête. A partir de ce site, il était possible de télécharger l'ensemble du dossier d'enquête et d'y déposer une observation.

2.2.3.3. Autre type d'information

La société Novacarb a proposé aux maires des communes de Cerville et de Saulxures-lès-Nancy de les rencontrer respectivement les 6 avril à 18 h 30 et le 29 mars à 15 h 00, les rencontres se sont bien déroulées. Concernant les communes de Art-sur-Meurthe et Lenoncourt M Frédéric LOUIS directeur de la Société Novacarb a adressé un courrier aux deux maires afin de leur proposer d'organiser une réunion d'information. Compte tenu des conditions sanitaires Novacarb proposait de réaliser une présentation en visioconférence ouverte au public de la commune en faisant appel à l'application

Microsoft Teams. Les membres du conseil municipal pouvaient assister soit en présentiel en fonction de la capacité de la salle du conseil ou soit en à distance. Le maire d'Art sur Meurthe a répondu favorablement à cette proposition mais uniquement à l'intention du conseil municipal ; la visio-conférence a eu lieu le 27 mai à 19 h 00.

Conclusion :

Les mesures légales de publicité ont bien été respectées et ont permis une parfaite information du public.

2.3. Climat et déroulement de l'enquête

L'enquête concernant la prolongation de la concession s'est déroulée dans de bonnes conditions. L'accueil du public pour les permanences s'est réalisé dans les salles du conseil municipal pour les communes de Art-sur-Meurthe et Lenoncourt et dans une salle à proximité de l'accueil à Saulxures-lès-Nancy et Cerville, dans les deux cas l'accès était aisé.

2.4.Relation comptable des observations

L'enquête concernant la demande de prolongation de la concession de mines de sels de sodium de Lenoncourt a suscité une mobilisation très faible de la part de la population, ainsi seules deux observations ont été déposées dans le registre de Cerville et une observation a été comptabilisée sur le registre numérique. Aucun courrier n'est parvenu au commissaire enquêteur.

	Registres papier	Registre numérique	Courriers	Total
Prolongation de la concession	2	1	0	3

Toutes ces observations recueillies pendant toute la durée de l'enquête, soit lors des 6 permanences, pendant les heures habituelles d'ouverture des mairies ou sur le registre numérique ont fait l'objet du Procès-Verbal de Synthèse. Celui-ci a été remis et commenté à M. Frédéric LOUIS Directeur de la société Novacarb le 9 juin 2021.

La Société Novacarb a envoyé son mémoire en réponse au Procès-Verbal de Synthèse, le 23 juin 2021.

Le Conseil municipal lors de sa séance du 1 juin 2021 donné un avis défavorable à l'ensemble de la demande de Novacarb c'est-à-dire la demande de prolongation et d'extension.

3. CONCLUSIONS et AVIS MOTIVES du COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

3.1. Analyse du projet de prolongation de la concession

Le dossier de mis à la disposition du public, permettait de comprendre les enjeux liés à la demande de prolongation d'une durée de 25 ans de la validité du titre minier.

3.2. Conclusions et Avis motivés du commissaire enquêteur

La législation et la réglementation applicables à la prolongation de validité du titre minier de la concession ont été respectées.

L'enquête publique s'est déroulée dans de bonnes conditions et conformément aux textes en vigueur.

Le public a bien été informé au cours de l'enquête par voie de presse et affiches ; il a eu largement la possibilité de se renseigner et de s'exprimer en toute liberté sous forme d'observations ou de propositions.

Les interrogations des personnes qui se sont manifestées lors de l'enquête ont été analysées par le pétitionnaire et ont fait l'objet d'une analyse par le commissaire enquêteur.

Les réponses au Procès-Verbal de Synthèse contenues dans le mémoire en réponse ont été apportées de manière très exhaustive et en toute transparence à tous les thèmes évoqués.

La prolongation de validité du titre minier jusqu'en 2056 permet de satisfaire le grand principe d'optimisation d'exploitation des ressources naturelles d'un gisement mentionné à l'article L161-1 du Code Minier qui stipule que les travaux d'exploitation minière doivent assurer la bonne utilisation du gisement.

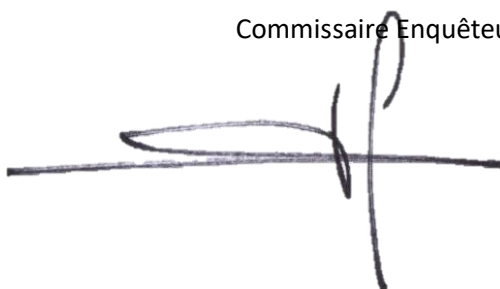
La prolongation de la concession de Lenoncourt d'une période de 25 ans au-delà de 2031, échéance du titre minier, est nécessaire à Novacarb pour assurer une visibilité sur son approvisionnement en sel de sodium pour le fonctionnement de son usine de La Madeleine.

En conséquence, **le commissaire enquêteur émet un AVIS FAVORABLE** au projet présenté par la société Novacarb de prolongation de la concession de mines de sel de sodium dite «de Lenoncourt ».

Fait le 30 juin 2021.

Pascal GAIRE

Commissaire Enquêteur

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a large loop on the left and a vertical stroke on the right.